



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0581 du 20/03/2014

Arrêté du 12 août 2013

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTERIM DE LA
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VENDEE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur des finances publiques de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Vendée.

Date d'application : 9 septembre 2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VENDÉE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VENDÉE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU RH-1B

A R R Ê T É

**chargeant un administrateur des finances publiques
de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Vendée**

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGÉ DU BUDGET,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article premier

M. Jacques CERES, administrateur des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques de la Vendée, est chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Vendée, en remplacement de M. Gilles VIAULT, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

Cette mesure prend effet le 9 septembre 2013.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 12 août 2013

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,
LE CHEF DES RESSOURCES HUMAINES

HUGUES PERRIN

